



Symposium of Episcopal
Conference of Africa and
Madagascar
SECAM



Apostolat Social des
Jésuites
d'Afrique et de
Madagascar
JASCNET



RAPPORT DE L'ATELIER CONSULTATIF SUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU ECCLESIAL POUR LA SAUVEGARDE DU BASSIN DU FLEUVE CONGO

Kinshasa, du 8 au 9 octobre 2015

Centre d'accueil Caritas Congo

Octobre 2015

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
II. DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
2.1. Des Cérémonies d'ouverture	4
2.2. Des conférences.....	6
2.3. Partage d'expérience par pays.....	8
2.4. Expérience du REPAM	10
2.5. Travaux en commission.....	10
CONCLUSION	12
LISTE DES ANNEXES	15

I. INTRODUCTION

La Commission Justice, Paix et Développement et la Caritas Africa du SCEAM, ensemble avec l'Apostolat social des Jésuites en Afrique et Madagascar ont organisé une rencontre régionale des commissions justices et paix, des caritas et des commissions en charge des ressources naturelles au bénéfice des pays du bassin du Congo.

La rencontre a eu lieu à Kinshasa, au Centre d'accueil Caritas Congo du 8 au 9 octobre 2015 et a connu la participation des délégués des pays suivants : Congo Brazzaville, Cameroun et RD Congo. Etaient aussi attendus à cette rencontre, les délégués du Gabon, de la RCA et de la Guinée Equatoriale qui n'ont pas pu rejoindre les autres pays pour participer à la rencontre.

L'objectif de cette rencontre était de contribuer à la conservation de la forêt du bassin du Congo, comme structures de l'Eglise catholique en Afrique à la lumière de l'Encyclique Laudato Si' du Pape François sur la sauvegarde de la maison commune. Plus spécifiquement, la rencontre visait à trouver des stratégies pour agir et coordonner les actions ecclésiales de protection du bassin du Congo à travers un réseau ecclésial régional.

Pour y arriver, le programme de l'atelier a prévu des séances de renforcement des capacités à travers les conférences, les échanges, les travaux en carrefour sur l'aperçu et les enjeux de la protection du bassin forestier du Congo, le partage sur les initiatives menées dans les pays de l'Amazonie. Il a été question aussi de définir le rôle prophétique des Eglises d'Afrique au regard du message du Saint Père dans Laudato Si et la protection du bassin du Congo. Enfin, les participants devaient définir une vision commune, les objectifs, les stratégies d'action, les structures initiales ainsi que les responsabilités du réseau qui devaient être créé à l'issue de la rencontre de deux jours.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Des Cérémonies d'ouverture

Le premier jour de l'atelier a été marqué par les cérémonies d'ouverture de l'atelier pendant lesquelles, sous la modération de Henri MUHIYA, le Secrétaire exécutif de la Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (CERN/CENCO), le Directeur de la Caritas Congo, le Dr Bruno MITEYO a tenu à souhaiter la bienvenue à tous les participants dans ce centre d'accueil et a partagé la vision de l'épiscopat congolais sur le travail de la Caritas, qui attend d'elle, des actions concrètes sur la gestion responsable et la protection de l'environnement.



Ensuite, le Secrétaire Exécutif de la Caritas Africa, Mr Albert MASHIKA, dans son mot, a tenu à présenter les salutations de S.E Mgr Gabriel Anotche, archevêque métropolitain de Koumassi au Ghana, président de la Caritas Africa et de la Commission Justice, Paix et Développement du SCEAM. Il rappelle le contexte de l'organisation de la présente rencontre qui tire sa justification dans la lettre Encyclique Laudato Si' du Pape François, et aussi informé les participants sur les différentes

initiatives prises par plusieurs structures locales, nationales et internationales sur les 240 milliards d'hectare de forêt du bassin du Congo sur sa protection et sa gestion responsable. Il a aussi rappelé le discours des Pontifes ainsi que les enseignements contenus dans la Doctrine sociale de l'Eglise sur la protection et la gestion responsable de l'environnement. Il a émis le vœu de voir ces assises aboutir à des résolutions pour en engagement productif par des actions concrètes de l'Eglise dans la protection du bassin du Congo.



Le premier secrétaire général adjoint du SCEAM, Mr l'abbé MOMBILI, a au nom de cette structure rappelé l'appel à la prise de conscience de la gestion responsable de la création, sur le soin à porter à l'écologie qui font partie de la

mission de l'Eglise. Il a confié ces assises dans les mains de la Sainte Vierge Marie honorée ce mois d'octobre et a informé que le SCEAM attend les résolutions de ces assises.

Viendra le tour du Secrétaire général du REPAM, Mr Maurilio, qui a remercié les organisateurs des assises, qui lui permis de venir apprendre des réalités du bassin du Congo, et aussi partager son expérience sur le travail que fait l'Eglise au niveau du bassin de l'Amazonie.



Enfin, Son Excellence Mgr Donatien BAFUIDINSONI, évêque auxiliaire de Kinshasa, parlant au nom de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) et s'inspirant du numéro 38 de « Laudato Si' » qui traite de l'importance de la sauvegarde du Bassin du Congo et de l'Amazonie, a déploré le fait que le débat sur le changement climatique ait été longtemps confisqué par des experts et souvent abordé d'une manière très savante avec quelques fois un manque criant de conscience et de responsabilité. Il a recommandé aux participants de définir une vision commune et des modalités pratiques pour articuler des actions futures afin d'approfondir les connaissances, de s'engager pour combattre le changement climatique, protéger la biodiversité, promouvoir un modèle de développement durable et entrer en dialogue avec d'autres réseaux internationaux.

2.2. Des conférences



Le père Rigobert MINANI S.J a pris la parole en premier pour expliquer l'historique de l'engagement de l'Eglise dans la protection du massif forestier et aussi le pourquoi des échanges d'expérience avec les églises du bassin de l'Amazonie. La recommandation de mettre en place un réseau ecclésial autour de la forêt du bassin du Congo a été faite le 15

mars 2015 lors du symposium des commissions justice et paix de 2015 à Dobra, Windhoek.

Afin de ne pas manquer le momentum du COP 21, l'apostolat social des pères jésuites à travers son réseau des centres sociaux en Afrique (JASCNET) et appuyé par ses partenaires (interculturals et Alboan) se sont convenus avec le SCEAM (Justice et paix et Caritas) d'organiser ensemble une rencontre régionale pour rendre plus concret cette résolution de l'Eglise d'Afrique. Il a ensuite indiqué les objectifs à atteindre (voir TDR) et la méthodologie à utiliser.

Le premier conférencier, Mr René NGONGO s'est appesanti sur les *Enjeux de la Gestion Durable du Bassin Forestier du Congo: Biodiversité et Développement des Communautés Riveraines face aux Changements Climatiques* en commençant par la projection du film sur le réchauffement planétaire, «nouveau péril» avant d'entrer dans le vif du sujet. Il a articulé son exposé sur les signes qui traduisent le changement climatique dans le monde, les causes de changement climatique et les projections pour l'avenir, les impacts du changement climatique, le rôle que jouent les forêts dans le cycle global du carbone pour clore avec les enjeux pour le bassin du Congo. Pour ce dernier point, l'orateur a souligné l'importance des forêts du bassin du Congo et leur importance pour le climat global.

Les enjeux dans ce bassin sont multiples: la biodiversité est en danger, la vie humaine en péril et la protection de ce bassin est crucial pour le climat mondial. Il a fustigé les politiques gouvernementales sur l'urbanisation rapide, la pratique de l'agriculture intensive et l'exploitation forestière qui accélère la déforestation. Le manque de coopération intersectorielle dans un contexte de conflits de compétences entre différents secteurs (miniers, agricoles, forestiers). En plus la question de l'affectation des terres n'ont pas encore trouvé de solution institutionnelles dans la plupart des pays du Bassin du Congo et sont particulièrement problématiques du fait de l'absence d'un schéma d'aménagement du territoire. La déforestation et la question

de l'affectation des terres contribuent à hauteur d'environ 20 % aux émissions de GES mondiales. Des actions urgentes et immédiates sont nécessaires à la fois pour atténuer le rythme du changement climatique, et pour aider les communautés à s'adapter aux changements en cours. La conservation des forêts, la restauration et le reboisement peuvent aider à atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions et en augmentant l'absorption de CO₂ (mais d'autres mesures d'atténuation sont également nécessaires). Il a émis le vœu de voir l'Église s'investir aussi dans ce combat pour la protection de la forêt du bassin du Congo.

La seconde conférence a porté sur les négociations en cours en vue du COP 21 à travers la *Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)* qui est un document de modélisation climatique que chaque pays doit produire pour proposer sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Mr Benjamin Toirambe Bamoninga, haut fonctionnaire du Ministère de l'environnement en RDC qui a animé cette conférence, a présenté le CPDN de la RD Congo, en parcourant son historique qui part des résolutions des COP 19 et COP 20 dans lesquels il avait été demandé aux pays d'endosser le CPDN de présenter une avancée au-delà de l'engagement actuel et que tous les pays développés, en voie de développement et sous-développés doivent communiquer leurs propres stratégies, leur plans et les mesures, en incluant les engagements en matière de planification de l'adaptation ou à envisager un élément d'adaptation dans leur CPDN. Il a aussi indiqué que toutes les informations sur les engagements des pays sont publiées sur le site www.unfccc.int. Ce document comprend généralement le **contexte national**, le **plan d'atténuation**, les **stratégies d'adaptation**, le **processus de planification** et les **moyens de mise en œuvre**. Pour la RD Congo, trois secteurs clés ont été visés par l'atténuation. Il s'agit du secteur :

- de l'énergie par la réduction de demande en bois de chauffage et l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et le développement du transport inter et intra urbain;
- des forêts par la réduction de l'agriculture itinérante sur brûlis et développement des pratiques agricoles durables et Développement de l'agriculture intensive et de l'agroalimentaire
- de l'agriculture, par la réduction de la déforestation & de la dégradation des forêts et l'amélioration des stocks de carbone

L'adaptation vise, en plus de ces trois secteurs, la gestion de la zone côtière, par la lutte contre l'érosion côtière et des actions de réhabilitation et de réaménagement du littoral. Le conférencier a terminé son propos en présentant le coût de la CPDN de la RDC qui revient à 21,64 milliards de dollars américains repartis comme suit: 9,1 milliards pour l'adaptation et 12,54 milliards pour l'atténuation.

La troisième conférence qui a porté sur le *Développement Intégral de l'Afrique à la Lumière de la Lettre Apostolique "Laudato Si"* et le *Discours du Pape François à*

l'ONU: Perspectives pour une Ecologie Intégrale, a été animé par le Père Rigobert MINANI S.J. Il partira du constat selon lequel, il y a nécessité exprimée par tout le monde, de préserver la planète, l'unique endroit où on trouve la vie, jusque là. Il a signalé que face aux dégâts déjà commis, les actions de réparation sont plus lentes alors que les dégâts sont accélérés par les activités de l'homme. D'où l'engagement actuel de l'Eglise catholique dans la lutte contre le changement climatique.

Le conférencier a rappelé les trois moments clés qui ont marqué cette année 2015 comme lieu d'action:

- a) la conférence sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en juillet 2015 qui a abouti à l'adoption de la déclaration chargée de déterminer les moyens d'éradiquer l'extrême pauvreté à l'horizon 2030, de réduire les inégalités et de promouvoir un mode de développement compatible avec la lutte contre le changement climatique;
- b) plus récemment le discours du Pape François à New York sur la lutte contre le réchauffement climatique. S'appuyant sur l'encyclique publiée en juin, *Laudato Si*, le Pape François a rappelé avoir invité à un effort courageux et responsable pour inverser les effets les plus graves de la détérioration environnementale causée par l'activité humaine.
- c) l'organisation prochaine de la COP 21 à Paris, en décembre 2015 qui devra aboutir à la signature d'un accord global pour contenir le réchauffement sous la barre des 2°C.

Il a conclu son discours en recommandant une mobilisation des religions du monde, de toutes les consciences et de tous les peuples à travers le monde pour lutter contre le réchauffement climatique à travers comme le demande le Pape le changement du model de développement en concevant une transition énergétique (énergies renouvelables) et en en préservant les forêts.

2.3. Partage d'expérience par pays

Un autre moment crucial de la journée, ce fut le *partage d'expériences sur les Initiatives autour de la protection et de la sauvegarde du Bassin forestier du Congo* et de la réception de le Lettre Encyclique *Laudato si'*.

Le délégué du *Cameroun* a donné le contexte du positionnement stratégique de son pays dans le bassin du Congo, la situation d'anarchie totale avant la réunion de la COP 19 et l'introduction du cours de préservation de l'environnement dans le programme scolaire a permis d'accélérer la lutte contre la déforestation, l'exploitation anarchique du bois et aussi contre le trafic des espèces protégées. L'Eglise du Cameroun a mené un plaidoyer à travers un message de l'épiscopat, sur l'exploitation du pétrole et des ressources naturelles. L'Eglise mène aussi un plaidoyer pour la minimisation de l'exploitation de l'Uranium. L'église s'engage à travailler avec les communautés locales pour une exploitation responsable des ressources naturelles. L'Episcopat se prépare à donner un message aux participants à la COP 21.

Le délégué du *Congo-Brazzaville* a pour sa part indiqué qu'il y a eu un éveil de conscience nationale par l'Etat et l'Eglise, à travers la dernière encyclique du Pape François. Des actions de reboisement sont initiées à travers les différentes écoles et communautés locales ainsi que la promotion d'une économie moins polluante. Il a fustigé le non respect des cahiers de charge des communautés par les exploitants forestiers ainsi que l'Etat, et aussi les actions de déforestation qui continuent.

Quant à la *RD Congo*, le délégué a donné l'expérience de l'Eglise et son implication dans le travail sur les ressources naturelles en créant toute une Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (CERN/CENCO). La CERN est un organe technique d'étude chargé de suivre toutes les questions inhérentes à l'exploitation des ressources naturelles, de proposer des alternatives et des actions en vue d'une gestion desdites ressources qui tiennent compte du respect des droits humains et de l'équilibre de l'environnement.

A travers la CERN, la CENCO vise un Congo où les ressources naturelles et leur exploitation contribuent au développement des Congolais et à l'équilibre de l'environnement. A travers les Observatoires des Ressources Naturelles (ORN) implantés dans plus d'une vingtaine de diocèse relayent le message de l'Eglise dans les différentes structures à la base (paroisses, communautés locales, les organisations de la société civile) et aussi à travers des cadres de concertation tripartite qui sont des espaces d'échanges entre les exploitants, les autorités politico-administratives et les communautés locales.

La Caritas-Congo (RDC) a partagé aussi son expérience sur l'implication de cette structure dans les actions de protection de la forêt, dans la lutte contre le changement climatique et dans la gouvernance des ressources naturelles par la promotion des droits des communautés vivant autour des forêts et des mines. Les actions de Caritas sont focalisées sur trois secteurs destructeurs de l'environnement, à savoir: l'exploitation de la forêt, l'industrie extractive et l'agriculture. Il a terminé son propos par rappeler les sources d'inspiration du travail que fait Caritas qui sont: La Doctrine Sociale de l'Eglise (DES), l'encyclique «Deus Caritas Est» du Pape Benoît XVI sur l'amour chrétien et enfin l'encyclique «Laudato Si'» du Pape François.

Le père Rigobert a présenté l'apostolat social mené par le réseau des jésuites en Afrique, se basant sur le travail de proximité, la recherche et la publication des résultats obtenus. Deux actions prioritaires sont menées par ce réseau: l'accès à l'eau potable en Afrique et la sauvegarde du Bassin du Congo.

Il est ressorti de l'échange d'expériences le fait qu'un certain nombre de défis restent à relever dont entre autres : développer les plans de lutte contre la pauvreté, le travail en synergie, la possibilité du réseautage des structures de l'Eglise avec un mandat plus précis.

2.4. Expérience du REPAM

Le deuxième jour a été marqué par l'exposé sur *l'initiative REPAM (Réseau Pan-Amazonia)*, fait par le Secrétaire Général du REPAM Mr Maurizio Lopez qui a donné le contexte du travail de l'Eglise dans l'Amazonie, qui a rappelé que le bassin du Congo et celui de l'Amazonie ont des similitudes et que les peuples partagent les mêmes souffrances, les mêmes espoirs, le même combat.



Il a démontré l'importance pour un réseau de commencer par le travail à la base, avec les communautés vivant les réalités de destruction de l'environnement, mener des plaidoyers au niveau local, national, régional et international. Il a tenu à savoir quel est la mission prophétique de l'Eglise dans le contexte

actuel? Il est parti de la Metanoia qui se veut un changement de vue, un renversement de la pensée.

Il est important que nos structures travaillent sur la nécessité de changer la conception et la mission du développement, par un discernement progressif de la situation vécue par les communautés. Nos pays devront rappeler au monde entier que chaque verre d'eau consommée provient de nos deux bassins qui sont les seuls à produire une eau potable et douce. L'action prioritaire du REPAM est de renforcer le leadership des peuples autochtones, promouvoir et défendre leur culture et leur programme de vie, avec une attention spéciale sur les plus vulnérables dans leurs communautés. Il a terminé par exhorter les participants à ne pas copier ce que le REPAM a fait, mais s'en inspirer et partir des réalités propres du bassin du Congo pour donner un contenu au travail que le REBAC devra produire.

Toutes ces interventions ont suscité de l'enthousiasme chez les participants qui ont tous émis le souhait de voir naître le plus tôt, le REBAC (Réseau Ecclésial du Bassin du Congo).

Les modalités de collaboration entre les structures du bassin du Congo entre elles, et avec celles du REPAM, la nécessité de définir les différents cadres de synergie, l'importance de travailler comme réseau des confessions religieuses (associer d'autres religions), le souci de rester et demeurer connecter avec la base, celui de concevoir un programme ambitieux de sensibilisation des communautés, partir de nos propres expériences pour bâtir le réseau, et de construire un plaidoyer fort, soutenu par les communautés ont constitué le lot des recommandations faites par le Secrétaire Générale du REPAM.

2.5. Travaux en commission

Les participants ont été envoyés dans des carrefours pour traiter des questions suivantes: Pourquoi créer un réseau sur le Bassin Forestier du Congo? Comment s'y

prendre? Quoi faire avec ledit réseau? Quelles stratégies d'action et de communication? Quelles responsabilités des acteurs/membres? Quelles actions prioritaires? Quel message adresser à la COP 21?

Le besoin de s'approprier le travail sur les ressources naturelles et du rôle que l'Eglise doit jouer dans la sauvegarde de la création, appuyé par le message du Pape contenu dans *Laudato Si'*, s'est fait sentir à travers toutes les églises et les communautés locales. Le réseau devient un cadre propice d'échange, de coordination et d'action qui permettra aux populations du bassin du Congo à s'engager dans la protection de l'environnement.

Pour la mise en place du REBAC, il y a nécessité d'identifier des structures membres potentiels au sein de l'Eglise sur base d'un critérium à déterminer (définir), doter le REBAC des textes, travailler pour susciter une plus large adhésion au REBAC des autres structures de l'Eglise et des autres confessions religieuses, et enfin la mise à niveau des membres du REBAC sur l'organisation, la mission, la vision et le fonctionnement du réseau.

Ce renforcement des capacités des populations passera par l'organisation des ateliers des leaders communautaires pour les informer et les former sur la problématique de l'environnement, assurer la formation permanente et continue des acteurs sensibles de la population. Les médias seront les plus utilisés pour pouvoir atteindre un plus grand nombre de gens.

Tous les acteurs seront impliqués et les responsabilités sont déterminées;

- a) la communauté locale (chefs des quartiers, chefs coutumiers, les leaders d'opinion) devront s'approprier le message sur la problématique de l'environnement;
- b) les responsables des communautés ecclésiale à la base auront pour tâche de sensibiliser leurs communautés afin qu'elles s'impliquent dans les actions de protection de l'environnement;
- c) les pouvoirs publics se chargeront de légiférer et de veiller à l'application des lois sur l'environnement.

Quelques actions prioritaires ont été retenues lors de ces travaux:

- ✓ Mettre en place un comité provisoire du Réseau ecclésial de sauvegarde du bassin du Congo (REBAC).
- ✓ Sensibiliser les différents acteurs et les communautés locales sur leur responsabilité dans la gestion durable du bassin du Congo
- ✓ Renforcer les capacités des communautés à la base sur le changement climatique et la protection de l'environnement;
- ✓ Réfléchir sur les alternatives à la chasse, à la pêche, à l'agriculture, à la déforestation, à la carbonisation;

- ✓ Promouvoir les bonnes pratiques favorables à la gestion durable du bassin du Congo par la sensibilisation et l'encadrement
- ✓ Mener les actions de plaidoyer, auprès des gouvernants et des organisations régionales (COMIFAC, CEEAC, Etats du Bassin du Congo, communauté internationale) sur les responsabilités des acteurs, la gestion des ressources
- ✓ Faire le monitoring du respect des engagements pris et de l'utilisation des fonds alloués à la préservation du bassin du Congo.
- ✓ Veiller à ce que les fonds mis à la disposition des gouvernements de la région atteigne les populations à la base.

Le message à envoyer à la COP 21:

1. Obtenir un accord contraignant avec un plan opérationnel de mise en œuvre des réductions des émissions de gaz à effet de serre
2. Libérer les moyens pour les fonds «VERTS» et les disponibiliser pour le Bassin du Congo.
3. Veillez à ce que des fonds suffisants soient dédiés à la sauvegarde de la forêt du bassin du congo.



Mr Paul MUCHEMA, Program Officer for advocacy and Campaign à la Commission Justice, Paix et Développement du SCEAM.

CONCLUSION

Un communiqué final, reprenant les grandes étapes du déroulement des travaux, a été lu par le modérateur des séances, Mr Henri Muhiya, à l'intention de la presse retraçant les grandes lignes des travaux qui se sont déroulés pendant deux jours au centre d'accueil Caritas-Congo à Kinshasa.

Les participants, ayant été informés de toutes ces réalités et pour assumer leur responsabilité et le rôle prophétique de l'Eglise dans la quête de la solution en Afrique, ils se sont engagés à:

- a) Créer le Réseau Ecclésial du Bassin du Congo (REBAC en sigle);

- b) Agir au sein de l’Eglise de manière concertée et coordonnée pour la protection de la forêt du Bassin du Congo par
- c) Vulgariser la lettre Encyclique du Pape François «Laudato Si» sur la sauvegarde de la maison commune» dans les différentes structures de l’Eglise (régional, diocésain, paroissial, communautés de base) dans les différents pays;
- d) Travailler avec les communautés locales, les organisations de la société civile, les gouvernements, les parlementaires, les partenaires sur la nécessité de soutenir des actions visant la protection de la planète;
- e) Mettre en place et rendre fonctionnel le comité provisoire du REBAC.

Ainsi, le comité provisoire du REBAC, composé des représentants SCEAM de la Commission Justice, Paix et Développement, Caritas Africa, de l’Apostolat Social des Jésuites en Afrique et d’un représentant par pays représenté à l’atelier de Kinshasa, a pour mission de:

- a) relayer auprès du SCEAM et des parties prenantes le message et les engagements pris à l’issue de cet atelier;
- b) s’assurer de l’organisation de la prochaine réunion où seront représentés tous les pays du Bassin du Congo concernés (Gabon, Guinée Equatoriale et République Centre Africaine);
- c) relayer les résolutions de cet atelier aux partenaires et à la COP 21.

Les recommandations des participants ont été adressées aux différentes cibles:

- a) *Au SCEAM*
 - a. De jouer son rôle de leadership dans la promotion du REBAC;
- b) *Aux Conférences Episcopales nationales et régionales concernées (du bassin du Congo), de:*
 - b. travailler en synergie pour s’approprier l’initiative du REBAC;
 - c. mettre en place les structures nationales du REBAC;
 - d. s’informer sur le message des représentants des gouvernements à la COP 21;
 - e. s’équiper des mécanismes de suivi pour s’assurer que les fonds qui viendront de la COP 21 profitent aux communautés locales;
 - f. veiller à ce que la proportion des fonds destinés aux communautés locales soit équitable et tienne compte de leurs préoccupations;
- c) *Aux gouvernements, de:*
 - g. pouvoir évaluer avec précision le coût de la contribution de nos pays respectifs à la lutte contre le changement climatique;
 - h. respecter les engagements pris à la COP 21 et de dédier l’essentiel des fonds reçus à la réduction de la pauvreté;
- d. *Aux communautés locales, de*

- i. s'informer pour comprendre les enjeux en rapport avec le changement climatique;
 - j. s'impliquer dans les actions de sauvegarde du bassin du Congo et adopter un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement.
- e. *Aux opérateurs économiques (industries extractives)*
- k. de contribuer à l'effort commun de réduction des émissions des gaz à effet de serre et à la sauvegarde de l'environnement.

Sur les 6 pays du bassin du Congo attendus, 3 ont répondu présents, et trente personnes ont participé à cet atelier.



Vue des participants à l'atelier consultatif sur la mise en place du REBAC

FIN.

DOCUMENTS ANNEXES.

Annexes 1: TDR et Programme de l'atelier

Annexe 2: Programme

Annexe 2: Mot du représentant de la CENCO.

Annexe 3: Mot du SCEAM

Annexe 4: Mot du Secrétaire Exécutif de Caritas Africa

Annexe 5: Mot de Caritas Congo, asbl

Annexe 6: Conférence sur Enjeux de la Gestion Durable du Bassin Forestier du Congo: Biodiversité et Développement des Communautés Riveraines face aux Changements Climatiques (ppt)

Annexe 7: Conférence sur Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) (ppt)

Annexe 8: Développement Intégral de l'Afrique à la Lumière de la Lettre Apostolique "Laudato Si" et le Discours du Pape François à l'ONU : Perspectives pour une Ecologie Intégrale (ppt)

Annexe 9: Initiatives du REPAM (ppt)

Annexe 10: Communiqué final + Liste des participants.

Thiery Nzung (CERN/CENCO)

et Rigobert Minani S.J.

e.m : rigomin@gmail.com

Tel : +254731814512